

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2026

NOTES DE SYNTHÈSE

EXPOSE SOMMAIRE DE LA DELIBERATION N°04

Renouvellement d'une convention d'occupation du domaine public communal au lieudit « Le Rond Caillou » au profit de la société TOTEM :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération n°8 du 25 octobre 1985 par laquelle il a autorisé la Commune à conclure, le 16 février 1987 avec la société France Télécom Mobile, une convention ayant pour objet l'hébergement d'équipements techniques sur la parcelle cadastrée C1187 au lieudit « Le Rond Caillou ».

Cette convention a fait l'objet d'un avenant n°1 en date du 28 mars 1994 suite à la délibération n°429/44/10 du 31 janvier 1994.

Il poursuit en mentionnant que la Société TOTEM a repris l'exécution et les obligations du contrat et sollicite la mise à jour de ladite convention, à savoir une résiliation de la convention en date du 16 février 1987 et la conclusion d'une nouvelle convention pour une durée de 12 ans tacitement renouvelable par tranche de 6 années.

En contrepartie, la Commune percevrait une redevance annuelle de 5100 € nets (révisable automatiquement à hauteur de 1% par an), conformément à l'estimation réalisée par France Domaine.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de l'autoriser à signer le projet de convention *dont le texte est annexé aux présentes* et à percevoir les redevances subséquentes.